

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20230411_23**

**MODIFICATION DE LA GRILLE DE RÉMUNÉRATION
DES ANIMATEURS DU CENTRE DE LOISIRS**

Date du Conseil Municipal : 4 juillet 2023
Date de convocation : 27 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 32
Nombre de représentés par pouvoir : 4
Nombre de votants : 36
Nombre d'absents : 21

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatre juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELIN Jean-Michel, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BRARD Aurélia, CARPENTIER Corinne, COURTOUX Thomas, DOISNEL-MARYE Virginie, DORGERE François, DRIEUX Noël, FAUCHE Gérard, FUCHÉ Fabienne, GUERIN Jennifer, JOUAN Christèle, LAINÉ Christelle, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PENAUX Mélanie, PEREIRA Héloïse, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, SAMAIN Viviane, TAVERNIER Sophie, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : BRONCQUART Marcel (à Bernard VANDOOREN), DUVOUX Dominique (à Marie-France MULOT), GOULLEY Martine (à Jean-Michel ADELIN), PROFIT Jean-François (à Christelle MONNIER).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BERTRE Domic, BLERIOT Damien, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, DESNOS François, DRAPPIER Michèle, FISCHER Jessica, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, LECOMTE Alexis, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PATOUREAUX Laurette, PERDRIEL Christian, PICCOT Paul, RAFFRAY François, THIBOUT Véronique.

Secrétaire de séance : BRARD Aurélia.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code Général de la Fonction Publique ;
- La délibération n° D20230411_22B du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche du 11 avril 2023 adoptant la grille de rémunération des animateurs du centre de loisirs à compter du 15 avril 2023 ;

Considérant :

- Qu'il convient de revaloriser la grille de rémunération des animateurs du centre de loisirs à compter du 1^{er} août 2023,

Décide : à l'unanimité (36 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- D'autoriser M. le Maire à recruter les animateurs par voie de contrats à durée déterminée, dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité, comme mentionné à l'article 3 alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- D'adopter la grille de rémunération suivante :

Intitulé	Vacation à la journée			Vacation à la demi-journée
	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 15 mai 2023	Proposition 1 ^{er} août 2023	Précédente délibération
Titulaire BAFD ou en cours d'obtention ou surveillant de baignade BAFD	44 €	48,40 €	52 €	37,40 €
Titulaire BAFA ou CAP petite enfance ou DEUG de STAPS	40 €	44 €	48 €	33 €
Stagiaire ou en cours BAFA	34 €	37,40 €	42 €	28,60 €
Non diplômé de plus de 18 ans	31 €	34,10 €	39 €	19,80 €

Aide animateur entre 16 et 18 ans	24 €	26,40 €	32 €	19,80 €
Accueil, garderie ou accompagnement car Toutes catégories	11,55 €			
Forfait nuit	10,05 €			



Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.